

Zeitschrift:	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band:	72 (1933)
Heft:	20
Artikel:	Baulmes au XVIIIe siècle
Autor:	Cachemaille, C.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-225264

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOUD
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

LES COMMISSIONS

UN vieux proverbe plein de sagesse, et qui pourrait bien venir de notre campagne vaudoise, déclare :

« Chacun son métier... et les vaches seront bien gardées ! »

Et ce n'est pas seulement au métier que je pense, parce qu'il nous serait assez difficile d'en changer, surtout à notre époque de spécialistes, je dirais plutôt : « à chacun ses attributions et... la confiture sera bonne ! » Nous pouvons faire des classifications de compétences presque à l'infini, mais il y a deux grands groupes nettement séparés : le domaine des dames et celui des hommes. Vous trouvez la chose évidente ? En théorie, bien sûr, mais en pratique... j'en doute ! Permettez-moi de prendre un cas entre mille :

Votre sœur, ou votre cousine, ou votre femme a besoin... d'un écheveau de laine et comme elle reste à la maison, elle vous demande de le lui acheter. Vous, de vous rembrunir :

— Oh ! tu sais, je n'y comprends rien à ces histoires de tricotage, sûrement que...

— Mais voyons, Louis, tu ne veux pas que je descende en ville exprès pour ça, quand tu passes tous les jours devant le magasin !

— Comment, moi ?

— Mais oui, voyons, ne fais pas le nigaud, cette grande vitrine, juste à côté de la boucherie...

— De la boucherie ? Je ne vois pas très bien... C'est avant ou après le café du Raisin ?

— Que veux-tu que je te dise, je ne sais pas où il « perche » ton café...

— Enfin, tu te débrouilleras ! Tu me prendras un écheveau de...

— Un écheveau, un écheveau, c'est entendu... mais de quelle longueur ?

— Que tu es jeannot, il n'y a pas de longueur, la demoiselle saura bien ce que c'est ! tu demanderas de la bonne qualité.

— Oui, mais de quelle couleur ?

— Mais de la beige, voyons... c'est pour tes chaussettes !

— Quelle marque ?

— Ces questions que tu peux poser, j'aurais plus vite fait d'y aller moi-même... il n'y a pas de marques !

— Oh, je sais bien comment ça va ! Je me souviens de la vie que j'ai dû faire pour t'acheter le café qu'il fallait, c'était toujours...

— Il ne s'agit pas de café. Tu n'as qu'à demander la même laine que j'ai prise samedi passé...

— Et si la demoiselle ne s'en souvient plus ?

— Ce que tu peux être pénible quand tu t'y mets, crois-tu que les gens sont si bêtes que ça ?

— Enfin, c'est à tes risques et périls !

Prenant votre courage à deux mains, vous partez bravement au-devant de l'inconnu en répétant tout au long du chemin, votre leçon :

« Un écheveau de laine beige ! un écheveau de laine beige, un éche...

Après beaucoup de calculs, d'avances, de reculs, vous finissez par trouver le magasin...

— J'aimerais un écheveau de laine beige !

Et vous regardez la demoiselle avec un petit air connaisseur et sûr de votre succès. La demoiselle ne s'y trompe jamais, elle a flairé dès votre entrée le client maladroit et gauche comme un

chien dans un jeu de quilles, alors, elle en profite pour vous martyriser.

— Bien, monsieur ! Quelle marque désirez-vous ?

— Eh bien, je n'en sais rien, mademoiselle ! on m'a dit qu'il n'y avait point de marques !

— Pensez donc, monsieur, toutes nos laines sont marquées... voici la laine Delco, l'H. E. C., la Burillo, la D. P. V., la laine Hernetz qui ne rétrécit pas au lavage, et là, vous avez...

— Inutile, mademoiselle, donnez-moi cette laine Hern... Herns... Comment dites-vous ?

— Hernetz, monsieur !

— Oui, c'est cela.

— Et de quelle couleur ?

— Euh !... Ah oui ! beige, mademoiselle !

— C'est que vous ne trouvez pas dans cette marque. Vous n'avez que vert, rouge et bleu.

— Ah ! Alors donnez-moi une autre marque !

— Bien, monsieur. Voulez-vous le grand ou le petit écheveau ?

— Oh ! c'est égal, donnez-moi ce que vous avez, ça n'a pas d'importance, c'est pour des chaussettes !

— Maintenant, quel beige désirez-vous ? Nous avons ceci, en clair et cet autre article, en plus foncé...

— Comme vous voudrez, mademoiselle !

Finalement, après une bataille d'une demi-heure et un questionnaire déprimant pour votre santé et votre amour-propre, vous vous enfuyez du magasin, en rasant les murs. Tout glorieux, vous étalez aux yeux de votre femme un magnifique écheveau.. rose bonbon, mince comme un cheveu :

— Voilà, j'espère que ça ira. Mais ça n'a pas été tout seul, tu sais !

— Mais mon pauvre Louis, tu es complètement parti ! Je te demande de la laine pour chaussettes et tu m'apportes pour deux sous de laine à broder. Pourtant, je t'avais bien expliqué !

Benj. Guex.



CROAISET ET LOU SINDZE

CROAISET ave décidâ d'allâ à l'esposition de Lozena que sé fâ ein Beau-lieu, tsâque annâie, et qu'on lit dit : le Comptoir. Y ave tant grand temps qu'é roudâive dévesâ d'cein que, me fâi, é vouélâive ein avâi le tieur net. E n'âve pas étâ sordat, et dinse n'âve pas étâ mobilisâ pé Féterouse et lou z'Or-dons, et adon, é n'âve pas gros iù dein sa vie. Et sé dit : Pisqu'y ne sâi pas mariâ, qu'y n'é rein d'enfants, y pouâi bin mé paï onna petiouda rioula on coup.

Tinquele don emmodâ por la capitale per le premî train. Quand é ra tot zu vesitâ, biu quartetâ cé, biu quatetta cé, é sé couet avesâ la caserna. Ein passeint su la pliace de Tunnet, é vâi ona grossa barqua io âve écrit dessus : Mé-nagerie nationale.

Croaiset, que n'âve ju vers sé tiet dé tsamoue (chamois), dé le mouetélettes (belette), dé le

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

III

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160
III

ANNONCES :
Administration du Conte
Pré-du-Marché, Lausanne

Djan-Pierro dé le Savoies.

BAULMES AU XVIII^e SIÈCLE

EN 1712, c'est la guerre dans les Allemagnes, qui n'étaient alors rien de plus que les cantons allemands. On décide que pendant l'absence des soldats, le fournisseur aura la même rétribution... En 1719 on nomme Jean-Louis Mabille régent. Il aura comme salaire 24 coupes de froment (6 sacs), 84 florins de la commune, 10 florins de l'Hôpital, la jouissance d'une maison, d'un jardin et le chenier y attenant. On nomme les six bergers : un pour les bœufs et les génisses, un pour les vaches, un pour les chevaux, un pour les brebis, un pour les chèvres, un pour les porcs. Ce bétail va pâtrir sur le terrain communal qui est assez étendu. Malgré que le droit de chasse appartient au souverain, Baulmes tient de son prieur un droit plus ancien qu'il rappelle au souvenir du bailli d'Yverdon en l'invitant à venir assister à des parties qui sont de vraies chasses à courre, puisque le Conseil convoque une fois 40 chasseurs et rabatteurs. On voit dans les comptes que le repas a coûté plus de 400 florins ; à ce prix le menu ne devait pas être maigre, le florin pouvant être estimé au quadruple de notre franc actuel. En ce temps la commune ne possède encore que trois montagnes : La Limasse, Grange-Neuve-Gascon et les Naz. Ces montagnes se louent à bon prix ; outre la location proprement dite, il faut payer les « vins » pour les communiers et remettre une certaine quantité de beurre et de fromage aux 16 conseillers, la Municipalité d'alors. Malgré le calme et la prospérité du village, certaines citations jettent un jour cru sur les misères sociales d'alors qui engendreront bientôt la grande révolution. On donne deux florins à une bande de « Sarasins » pour qu'ils aillent coucher dans un autre village. On paie un ancien soldat pour faire la chasse aux vagabonds. La différence entre un communier et un habitant est considérable. Ce dernier n'ayant droit à rien et beaucoup de denrées et le bois, ne se vendent pas, il en est réduit à attendre la bonne volonté du communier. C'est pourquoi les habitants ne sont que quelques-uns qui travaillent comme journaliers et leurs possessions sont sans importance. Ces quelques détails font comprendre aisément que Baulmes n'ait senti aucun besoin d'un changement en 1798 et qu'il ait pris les armes pour le maintien du régime bernois.

En 1742, Genève est en danger et Berne, son alliée, mobilise pour l'aller secourir. On remet en état le poste de garde qui est sur la colline près du temple et prépare le bois pour le feu qu'on allume auprès pour donner le signal de mobilisation, plusieurs chars de guerre et un de fascines.

Le village prend peu à peu son aspect actuel. On vote la démolition du vieux temple ; pour le cas où LL. EE. ne seraient pas d'accord, au lieu de reconstruire un temple au milieu du village on édifiera la tour. Berne refuse pour le temple, mais est d'accord pour la tour.

En 1757, on décide la construction de ce qui est toujours aujourd'hui le Chemin Neuf, à l'unanimité sauf trois propriétaires qui n'y avaient aucun intérêt.

Au reste, en ce XVIII^e siècle où brillent tant de lumières nouvelles, la société s'organise. La propriété devient plus rigoureuse et l'on procède à de nombreux bornages entre communes, à une délimitation plus précise des droits. C'est la source de nombreux procès. Baulmes est aux prises avec Rances, puis avec Champvent. On nomme des arbitres et les choses traînent, et les frais se comptent par milliers de florins. Il y a surtout les procès qui mettent aux prises Baulmes et Ste-Croix pendant douze ans au sujet des droits de la Joux.

Les frères Jaquet, de Vallorbe, ayant reçu l'autorisation d'établir un haut-fourneau à la Jougnenaz, pour la fonte du fer qui est abondant en ce lieu à la surface du sol, Baulmes vend à ceux-ci la coupe de sa forêt de la Joux. Le bois sera coupé ras, par parchets qui seront clôturés de murs de pierres sèches aux frais des frères Jaquet pour la protection du reboisement. Mais il y a Ste-Croix qui a un ancien droit de pâturage sur toute la forêt de la Joux et qui n'entend pas que ce droit soit ainsi limité. Malgré la défense des Baulmérans les Ste-Crix des Granges renversent les murs et continuent à envoier leurs bêtes dans toute la Joux, comme devant. Les choses se gâtent et c'est le procès. On va devant le bailli d'Yverdon et la Cour baillivale tranche le différend en stipulant que Baulmes cédera à Ste-Croix à la limite est de la forêt une bande de cent poses contre la cessation du droit de pâturage contesté. Mais cette sentence qui reçoit son exécution et qui met Ste-Croix en possession de la forêt de la Redonnée, en patois « rebaye » ou « robaye » suivant que l'on est de Baulmes ou de Ste-Croix, ne met pas fin au conflit. Ste-Croix ouvre action de nouveau au sujet d'un droit qu'il prétend posséder sur le haut de la Joux appelé « La Crête ». On retourne devant la Cour baillivale. Celle-ci donne tort à Ste-Croix puisqu'un ancien acte dit que les droits de la requérante sont limité à la Joux noire, tandis qu'à la Crête il y a surtout des feuilles et des sapins rabougris. Mais la demanderesse n'est pas satisfaite. Elle recourt à deux reprises et c'est enfin la Cour des appellations romandes qui rend un arrêt souverain confirmant celui de la Cour baillivale, tous frais et dépens étant mis à la charge de Ste-Croix. C'est alors qu'on fond une nouvelle cloche qui aujourd'hui encore s'appelle la Crête.

(Journal d'Yverdon). C. Cachemaille.

LE « TERRIBLE » MALFAITEUR

UN petit village pas bien loin de Lyon. Le train y passe toutefois et même il y traverse une route en passage à niveau, ce qui fait que Tassin (c'est le nom du village), possède un garde-barrière en la personne de M. Perret.

Or, l'autre jour, Perret devant s'absenter, pria son voisin Pernot de venir le remplacer dans son service entre 8 et 10 heures du soir.

A 8 h. 10, Pernot faisait irruption au bureau de la gendarmerie locale.

— Venez vite ! dit-il aux défenseurs de l'ordre. En entrant dans la maison de Perret, j'ai vu un homme debout au fond de la pièce. Je l'ai en-

fermé dans la pièce. Ce doit être un dangereux malfaiteur.

Les gendarmes arrivent. On ouvre la porte. On visite en un instant toute la maisonnette. Personne à trouver. Le brigadier commençait à regarder Pernot d'un œil torve, le soupçonnant de vouloir jouer une farce. Mais celui-ci jurait ses grands dieux qu'il avait effectivement vu un homme dans le fond de la pièce.

Sur ce, le brigadier, qui connaît son métier, pria l'homme de lui faire une reconstitution de la scène.

Pernot sort, puis rentre et pousse un cri : l'homme, le « terrible » malfaiteur, était toujours au fond de la pièce, mais en y regardant de plus près, les gendarmes constatèrent que ce malfaiteur n'était autre que Pernot lui-même. Il y avait en effet au fond de la pièce, dans un recoin assez sombre, une armoire à glace et le garde-barrière par intérim avait eu peur de sa propre image.

Le brigadier eut le mot de la fin.

— Nous ne pouvons pas intervenir, dit-il, débrouillez-vous tous les deux.

Distinction. — Ce vieux professeur de langues anciennes aime tout particulièrement les lourdes et grasses plaisanteries ; il a de ces « mots » qui, si l'on mettait le pied dessus, vous porterait bonheur à l'infini des temps.

Plouf le présentait, l'autre jour, à des camarades : — Monsieur X., le latriniste distingué.

OH ! LES HOMMES ! RASSEMBLEMENT !

 L'ARTICLE paru dans le *Conteur Vaudois* du 22 avril, sous le titre « Oh ! ces hommes ! » m'a fait l'effet d'un rouleau compresseur passant intentionnellement, sans crier gare, sur d'inoffensifs promeneurs se croyant en parfaite sécurité. Après le passage de l'engin meurtrier, conduit par la farouche machiniste qui a signé : *Mme R. Volt*, le spectacle de tous ces hommes aplatis comme des punaises par le poids du rouleau et par les arguments soi-disant irréfutables de cette correspondante impitoyable, était affreux. On peut se demander si celle-ci a bien réellement été mariée ou si ce n'est pas une vieille fille désabusée qui ne connaît les hommes que par des racontars de concierge.

Au nom des familles de ces pauvres écrabouillés, au nom de tous les hommes souffrant, sans oser se plaindre, sous le joug conjugal, il est de mon devoir de protester contre le sombre tableau par lequel les maris sont dépeints en bloc par le terrible juge en jupon.

Et ce qu'il y a d'affligeant pour nous autres, c'est d'être obligés d'avouer que nous sommes exécutés avec beaucoup d'esprit, sinon avec indulgence et miséricorde. Comment nous relever de ce coup d'assommoir, avant-coureur du juge-ment dernier ?

Le seul moyen est d'essayer de retourner les pointes dont nous sommes transpercés, contre le sexe si faussement réputé faible. La dite correspondante, qui a dû mettre du vinaigre dans son encier, nous accuse, avec un cynisme révoltant, d'une telle quantité de défauts que, si son tableau était ressemblant, on serait en droit de se demander comment une seule femme, une seule, ait eu le courage d'unir sa vie à l'un de ces monstres.

Repronons quelques-uns de ces défauts dont nous sommes accusés avec une désinvolture qui frise l'insolence. Selon son réquisitoire, notre accusatrice a la prétention d'être juste, alors que ce n'est qu'un irrésistible besoin d'avoir raison, d'avoir, une fois de plus, le dernier mot.

Orgueilleux ? Il n'y a pas de quoi l'être, puisque nous sommes le sexe laid. Done, ça tombe à faux. Si nous avions réellement ce défaut, nous sachant laid, nous imiterions les femmes en nous saupoudrant la figure, vingt fois par jour, avec de la farine à 30 fr. la livre et en essayant de donner le change sur notre âge avec de la pomade rouge en bâtons.

Entiers ? Encore moins, puisque, pour avoir la paix, nous cédonons quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, dans les discussions avec nos femmes, alors que nous avons raison.

Vaniteux ? Nous ne mériteraient ce qualificatif peu aimable que si chacun de nous voulait prétendre avoir la plus jolie et la plus gentille femme, alors que nous avons, le plus souvent, de sérieuses raisons pour savoir qu'il y a mieux, mais que c'est plus cher.

Tyrans ? Encore une injure gratuite, puisque seule la volonté de la femme compte dans un ménage moderne qui se respecte. « Mais oui, chérie, fais comme tu l'entends ! »

Egoïstes ? Méchante calomnie, puisque nous vous abandonnons la moitié de nous-même, en vous présentant à nos amis, avec le sourire, comme étant notre plus belle autre moitié.

Ingrats ? Quel toupet ! Si nous devions paraître devant un tribunal d'arbitrage pour nous laver de cette accusation, issue de votre propre ingratitudine, nous n'aurions qu'à produire les factures, acquittées par nous, de vos fournisseurs de nippes, fanfreluches, dentelles, fourrures, chapeaux de saisons, chaussures en peau de serpent, honoraires de l'institut de beauté, etc., etc., pour que le jury nous acquitte à l'unanimité, avec ses condoléances.

Inconscients ? Nous sommes tellement conscients de tout ce que nous vous devons que cela nous empêche d'être heureux. Tout au plus admettons-nous d'avoir été inconscients le jour où nous avons passé ensemble à l'état-civil, subjugués que nous étions, ce jour-là, par le mirage trompeur du mariage.

Hargneux ? Citez-nous, madame, un seul exemple où les hommes se seraient crêpi la tinasse pour une femme !

Girolettes ? Le seul grief à peu près justifié, puisque les hommes sont obligés de se diriger selon le vent qui souffle sur le domaine conjugal, afin de ne pas être démontés par la bourrasque dont ils sont assaillis, lorsqu'ils rentrent avec un léger « grain » dans les voiles, une fois tous les trois mois.

Hypocrites ? C'est précisément parce que les hommes ne le sont pas qu'ils finissent par dire ce qu'ils ont sur le cœur, à condition, bien entendu, que la femme leur laisse placer un mot.

Et voilà réfutés, tant bien que mal, les multiples défauts dont nous avons été gratifiés dans le premier alinéa de l'article en question.

Si une autre correspondante, par esprit de contradiction ou par compassion pour nous autres pauvres martyres, voulait bien nous consacrer quelques lignes sur nos qualités, les colonnes du *Conteur* lui sont ouvertes.

Les hommes, voyez-vous, mesdames, c'est comme pour les chats. En les caressant, il ne faut jamais aller à rebrousse-poil. Tout est là.

Maintenant, rien n'empêche de conclure un armistice en vue d'une paix durable, parce que, tout de même, il y a, sur le tas, des épouses qui savent être rudement gentilles et raisonnables, quand elles ont... un bon mari.

Au nom de la Ligue pour la défense masculine :
Le secrétaire : *F. Wælfli.*

A quand le suffrage féminin en Suisse ? — Sous le titre engageant de « Mesdames, voulez-vous voter ? » *L'Illustré* du 18 mai présente les traits et les réponses d'une quinzaine de dames de diverses catégories sociales interrogées sur cette question toujours si actuelle. On trouvera dans le même numéro des vues du procès de Genève, un reportage sur notre onze national de football dans la vie privée, un article illustré sur la cire agricole en Suisse, un nouveau roman inédit, de jolies photos du cortège des chanteurs fribourgeois, à Bulle, trois pages sur le Quartier latin de Paris, etc.

ET VOS JUPONS ?

 ELA ne va plus durer longtemps, mesdames ! Le règne de la robe touche à sa fin. Tour à tour longue, courte, large, étroite, la robe ne sait plus où donner de la tête et ces fantaisies contradictoires ne sont plus que les derniers spasmes d'une mode qui agonise.

Mesdames, vous porterez des pantalons tout comme les hommes. Marlène Dietrich s'habille ainsi. Par pose ? Non pas ? mais parce que c'est plus propre, plus hygiène, plus facile et même plus moral, plus pudique. Pour ma part, je ne